



2<sup>e</sup> session plénière  
Agadir, le 29 janvier 2010

## **Rapport de l'ARLEM sur le développement urbain dans les pays du bassin méditerranéen**

Ce rapport de l'ARLEM, élaboré par M. Khalid AL-HNAIFAT, maire de Grand Tafilah (Jordanie), a été examiné par les membres de la commission des affaires économiques, sociales et territoriales de l'ARLEM (ECOTER) les 2 juillet et 28 octobre 2010 et adopté lors de la 2<sup>e</sup> session plénière de l'ARLEM à Agadir (Maroc) le 29 janvier 2011.

## CONTEXTE

**Le développement urbain a connu un traitement substantiel dans le cadre de la déclaration des ministres des affaires étrangères de Marseille du 4 novembre 2008.**

**Le 25 juin 2009, les ministres euro-méditerranéens ont évoqué des questions de développement durable, y compris celle du développement urbain<sup>1</sup>.** Les experts réunis à cette occasion ont insisté sur l'importance de lancer des actions communes dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, afin d'identifier les sujets clés du développement urbain durable à l'échelle régionale<sup>2</sup>.

L'une des propositions portait sur la formation de groupes de travail chargés **d'élaborer des lignes directrices dans les domaines du développement urbain durable des villes méditerranéennes**. Les ministres ont accueilli favorablement l'idée d'un premier appel pour des projets concrets et opérationnels reflétant les besoins et les priorités des régions.

Il a par conséquent été prévu d'organiser une réunion ministérielle sur le développement urbain durable au printemps 2011.

Les grandes lignes de la future **stratégie urbaine méditerranéenne** sont les suivantes:

- une charte en faveur de la ville durable méditerranéenne;
- un schéma d'aménagement territorial du pourtour de la Méditerranée;
- un appel à projets sur la mise en œuvre de villes et de quartiers durables exemplaires;
- la mise en commun de critères d'éligibilité pour les projets urbains innovants par les bailleurs et financeurs de long terme;
- la création d'une agence urbaine de la Méditerranée<sup>3</sup>.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Voir la "Note d'information sur les activités de l'Union pour la Méditerranée dans le domaine du développement urbain", document informel élaboré par l'Union pour la Méditerranée (UpM) en 2010.

<sup>2</sup> Voir la "Note d'information sur les activités de l'Union pour la Méditerranée dans le domaine du développement urbain", ... UpM, 2010, p. 1: "...améliorer les processus de prise de décision, la gouvernance et la mise en application des politiques locales, afin d'assurer la cohésion sociale et territoriale dans les villes; qui encourage l'émergence d'opportunités économiques, réalisables par une gestion intelligente et efficace des ressources dans un processus intégré afin d'améliorer la qualité de l'habitat pour les citoyens méditerranéens dans les centres urbains qui respectent leur héritage culturel et naturel; qui favorise une architecture méditerranéenne durable; qui encourage une gouvernance saine du service public qui satisfasse les besoins des habitants plus efficacement; et qui jette les bases d'une mobilisation des ressources financières nécessaires au développement durable des centres urbains".

<sup>3</sup> Voir la "Note d'information sur les activités de l'Union pour la Méditerranée dans le domaine du développement urbain", ... UpM, 2010.

*La première réunion de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) a eu lieu le 21 janvier 2010. L'ARLEM a été conjointement créée par le Comité des régions de l'UE, les collectivités territoriales des trois rives de la Méditerranée, et par les associations internationales et européennes représentant les entités locales et régionales du bassin méditerranéen afin d'apporter à l'Union pour la Méditerranée (UpM) l'indispensable soutien de ces dernières pour mener à bien ses projets et leur donner une dimension territoriale.*

*Grâce au présent rapport sur le développement urbain, l'ARLEM souhaite apporter un soutien local et régional à la **stratégie urbaine méditerranéenne qui comprend**: une charte en faveur de la ville durable méditerranéenne; un schéma d'aménagement territorial du pourtour de la Méditerranée; un appel à projets sur la mise en œuvre de villes et de quartiers durables exemplaires; ainsi que la mise en commun de critères d'éligibilité pour les projets urbains innovants par les bailleurs et financeurs de long terme.*

\*\*\*

## **INTRODUCTION**

**Le bassin méditerranéen souffre d'une forte densité de population et dans de nombreuses régions apparaissent des problèmes dus au processus d'urbanisation**, surtout dans les villes où les principes du développement durable n'ont pas été pris en compte au cours des phases d'expansion urbaine. Un certain nombre d'indicateurs spécifiques le montrent très clairement; parmi ces indicateurs on peut citer une augmentation de la consommation et du gaspillage d'énergie, d'importants volumes de déchets urbains, un trafic plus dense, des coûts élevés et des encombrements ainsi qu'une perte potentielle de la cohésion sociale dans les zones urbaines<sup>4</sup>.

**Selon les estimations, le taux de croissance devrait continuer à augmenter dans les régions du sud et de l'est, et au moins un tiers des habitants devraient vivre dans les régions urbaines côtières.** Cela aggravera inévitablement un certain nombre de problèmes tels que la faiblesse de la cohésion sociale et la propagation de la pauvreté, ou encore la multiplication des constructions illégales. Il en résultera par ailleurs une intensification de la pollution de l'air, un approvisionnement en eau potable insuffisant, une mauvaise gestion des déchets, et l'accumulation de tous ces facteurs affectera la santé des personnes concernées<sup>5</sup>.

**Sur les trois rives de la Méditerranée il existe des villes qui prouvent qu'une bonne gouvernance permet de garantir un développement durable.** Selon un rapport publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la capacité technique et financière est limitée (surtout dans les

---

<sup>4</sup> Voir la "Stratégie méditerranéenne pour le développement durable", le "Programme des Nations unies pour l'environnement" (PNUE) et le "Plan d'action pour la Méditerranée" (PAM), p. 18: [http://www.planbleu.org/publications/smdd\\_uk.pdf](http://www.planbleu.org/publications/smdd_uk.pdf).

<sup>5</sup> Ibidem.

petites villes et les entreprises moyennes) et la coopération décentralisée entre les villes du nord et du sud n'est pas adaptée: ce décalage est un obstacle à une coopération efficace qui permettrait de promouvoir un développement urbain durable<sup>6</sup>.

\*\*\*

## **LE RÔLE, LES ACTIVITÉS ET L'EFFICACITÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET RÉGIONAL**

**Les collectivités territoriales attachent un intérêt particulier au développement urbain et régional, car elles ont connaissance et conscience des défis liés à l'urbanisation en termes de pollution, de transport et de gestion des déchets.** Leur expérience permet à ces collectivités de savoir comment travailler dans des domaines tels que le développement économique, politique et social, ce qui contribue à renforcer les capacités en matière de développement urbain.

**Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans le développement urbain;** elles peuvent concilier divers points de vue afin de travailler de concert et de trouver une approche facilitant la coopération afin d'atteindre les objectifs de développement, définir le concept de développement et de réussite en mettant l'accent sur la bonne gouvernance et la démocratie.

**Les collectivités locales des pays européens possèdent une vaste expérience dans ce domaine; il est donc recommandé qu'elles fournissent de l'expertise technique et un soutien institutionnel à leurs homologues des pays du sud et de l'est du bassin méditerranéen<sup>7</sup>.** Il existe des exemples de réussite concernant le renforcement de l'efficacité en matière de développement durable et de participation des citoyens au processus d'urbanisation (on peut citer la coopération entre la ville de Barcelone et celle de

---

<sup>6</sup> Ibidem.

<sup>7</sup> Voir les exemples de projets de développement urbain durable aux niveaux local et régional dans le bassin méditerranéen:

- Améliorer la gestion des déchets solides sur la base de la durabilité et de l'intégration dans les pays d'Afrique du nord (Maroc, Algérie et Tunisie);
- Projet régional de gestion des déchets solides (qui inclut tous les pays du programme SMAP II); projet régional de gestion des déchets solides urbains (Tunisie, Liban, Jordanie, Chypre, programme SMAP I); projet GODEM (gestion optimisée des déchets en Méditerranée) (Maroc, Tunisie, Liban, programme CIUDAD - Coopération en matière de développement urbain et de dialogue).
- Promouvoir la participation des femmes et des jeunes au processus de développement local (Liban, Maroc et Italie).
- Partenariat pour le renouvellement du développement économique régional (Liban et Jordanie).
- Gestion intégrée des zones côtières (Alexandrie, Égypte, programme SMAP III).
- Stratégies de développement urbain durable (Tunisie, Liban, Syrie).
- La nouvelle ville qui a vocation à évoluer d'une ville test vers une ville durable (Égypte, Algérie, Maroc et France).
- Programme ART GOLD au Liban.
- Programme ART GOLD au Maroc.

Gaza portant sur le projet d'une ville nouvelle lancé par le programme CIUDAD<sup>8</sup> et auquel ont participé plus de quarante collectivités territoriales afin d'aider à trouver des solutions aux problèmes de gestion et de rendre la ville attrayante et vivante)<sup>9</sup>.

### **DANGERS AUXQUELS EST CONFRONTÉ LE BASSIN MÉDITERRANÉEN**

- **La rapide croissance de la population urbaine** est l'un des défis que devra relever le développement urbain dans le bassin méditerranéen, où vit 7 % de la population mondiale. C'est surtout la partie méridionale et orientale de la Méditerranée qui connaît une évolution démographique se traduisant par une augmentation rapide des populations urbaines et, partant, des logements illégaux. En outre, le tourisme joue un rôle déterminant dans la pression exercée sur le développement urbain, surtout qu'il représente plus de 15 % des revenus de cette région<sup>10</sup>.
- Dans la région, le **progrès social** est insuffisant, ce qui a provoqué une augmentation des taux de chômage, et donc de la pauvreté; beaucoup de personnes sont ainsi privées d'un accès à l'eau potable et à un niveau minimum de conditions sanitaires.
- **L'impact de la littoralisation**, de l'expansion vers la côte, la concentration de la population et des activités économiques le long des zones côtières et l'urbanisation touristique font peser une contrainte supplémentaire sur la croissance de la population dans les régions méridionales et orientales du bassin méditerranéen. La situation n'a pas évolué dans les zones rurales situées au centre de ces pays qui se sont ouverts à l'économie mondiale<sup>11</sup>.
- **La surpopulation**: ce phénomène d'urbanisation et d'expansion vers le littoral se poursuit toujours, particulièrement en Turquie et dans d'autres pays, car le nombre de touristes qui affluent vers les zones côtières ne cesse de s'accroître, ce qui engendre davantage de problèmes dans le

---

8 Le programme CIUDAD (Coopération en matière de développement urbain et de dialogue) vise à aider les autorités locales des pays voisins de l'UE à accroître leurs capacités à planifier un développement durable et intégré à long terme en appliquant les principes de la bonne gouvernance. Les moyens envisagés pour y parvenir sont la construction de capacités et la promotion de la compréhension mutuelle, l'échange d'expériences et la coopération entre acteurs locaux de l'UE et des pays voisins de l'UE dans la mise en œuvre de projets communs. De même, le programme CIUDAD espère, en créant de nouveaux partenariats et en aidant les partenariats existants (partenariats Sud-Sud, Est-Est et Sud-Est) dans les collectivités territoriales de cette région, réaliser des bénéfices à long terme au-delà de la durée de vie du programme. Pour toute information complémentaire sur le programme CIUDAD, consulter <http://www.ciudad-programme.eu>

9 Même référence, plus la "Stratégie méditerranéenne pour le développement durable", un cadre pour l'environnement.

10 Voir la "Stratégie méditerranéenne pour le développement durable", le "Programme des Nations unies pour l'environnement" (PNUE) et le "Plan d'action pour la Méditerranée" (PAM).

11 Voir "L'étalement urbain en Méditerranée", Plan bleu, Centre d'activités régionales, Sophia Antipolis, mars 2001.

cadre du processus d'urbanisation<sup>12</sup>, comme l'indique en particulier le Plan bleu lorsqu'il évoque les prévisions en matière de développement durable<sup>13</sup>. Selon ce plan, il en résultera une hausse de la demande d'irrigation et de drainage, de lutte contre les moustiques et de réseaux de transports à grande échelle.

- **Le fait de préserver un environnement propre, sain et durable** constitue un défi pour les collectivités territoriales, surtout lorsqu'il s'agit de trouver de l'eau potable en quantité suffisante, d'installer des égouts, de traiter les eaux usées et de mettre en place un système sécurisé de traitement des déchets domestiques, médicaux et industriels.
- **L'absence d'un réseau de transports adéquat** constitue un autre défi pour les collectivités locales et régionales<sup>14</sup>. L'accroissement du nombre de voitures individuelles ou de taxis en circulation aggrave la pollution de l'environnement dans les villes; il est donc essentiel d'encourager le recours au covoiturage afin de réduire l'impact de ce problème sur l'urbanisation et le développement durable.

### **DÉFIS SPÉCIFIQUES AUXQUELS SONT CONFRONTÉES LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE**

Le premier défi que rencontrent les collectivités locales et régionales est **l'expansion généralisée des villes dans les zones côtières** et ses nombreux effets négatifs qui sont bien connus dans le bassin méditerranéen. Ce phénomène affecte la vie aquatique et détruit les terres arables. Dès lors, il est impératif de développer des politiques qui préservent la végétation et la vie aquatique dans les pays de la région.

**Les constructions aléatoires et illégales** constituent une menace pour la santé et la sécurité. C'est pourquoi les collectivités territoriales doivent prendre des mesures contre l'expansion des villes en concentrant leurs efforts sur le développement durable des zones dont sont originaires les migrants urbains et en adoptant les dispositions législatives et policières nécessaires pour favoriser leur inclusion dans ces zones, notamment en leur offrant les services sanitaires et sociaux dont ils ont besoin et en garantissant de la croissance et des emplois.

Un autre défi auquel sont confrontées les collectivités locales et régionales est la mise en œuvre **des plans et des programmes de développement urbain dans le Bassin méditerranéen**. Bien que ces plans et ces

---

12 Voir le "Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement" (PNUE), neuvième réunion du comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), Rome, Italie, les 17 et 18 janvier 2005.

13 [http://www.planbleu.org/publications/UPM\\_FR.pdf](http://www.planbleu.org/publications/UPM_FR.pdf).

14 Voir "L'étalement urbain en Méditerranée", Plan bleu, Centre d'activités régionales, Sophia Antipolis, mars 2001; [http://www.planbleu.org/publications/UPM\\_FR.pdf](http://www.planbleu.org/publications/UPM_FR.pdf).

programmes aient été élaborés en conformité avec les normes internationales, notamment en ce qui concerne l'eau, l'énergie et la gestion des déchets, ils sont fréquemment en décalage avec les ressources et les capacités matérielles et techniques disponibles.

Comme autre défi, on peut citer **la différence entre les cadres légaux et les différences de développement économique qui existent entre d'une part les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, et d'autre part ceux du nord de la région.** À titre d'exemple, le problème du transport dont souffrent toujours les villes se trouvant au sud et à l'est du bassin méditerranéen du fait de l'absence d'un réseau de transports efficace engendre une utilisation accrue de véhicules individuels, de taxis ou de minibus non officiels, qui aggrave à son tour la pollution et la congestion du trafic. Tandis que les pays situés au nord de la Méditerranée réfléchissent à la réurbanisation, ceux du sud et de l'est tentent encore de trouver le moyen de gérer une croissance urbaine progressive.

### **DE QUELLE MANIÈRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PEUVENT AIDER À RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT URBAIN**

L'Union pour la Méditerranée devrait soutenir la coopération entre les collectivités locales et régionales en matière de développement urbain, de décentralisation et de développement du processus démocratique et œuvrer en faveur du renforcement des mécanismes de bonne gouvernance et de participation des citoyens. Il est possible d'y parvenir grâce à des initiatives spécifiques:

- Identifier les projets et les activités, les besoins et les solutions qui existent dans les villes de la région, spécialisés dans les activités de prospection décentralisées, les meilleures pratiques et les capacités de suivi;
- Créer un mécanisme d'échange d'informations – une "bourse" des meilleures pratiques – qui pourrait améliorer la mise en réseau des collectivités territoriales du bassin méditerranéen tout en tirant profit de l'expertise existante;
- Mettre en place des programmes de jumelage entre les collectivités territoriales méditerranéennes afin de stimuler le développement urbain par le biais d'échanges d'expériences et en construisant des partenariats à long terme;
- Promouvoir la participation des citoyens, le processus décisionnel et le renforcement du développement démocratique au niveau des collectivités locales et régionales afin que celles-ci puissent mettre ces principes en œuvre en vue d'une participation efficace, car les individus sont les mieux à même d'identifier leurs besoins et de trouver les solutions adéquates;
- Garantir une meilleure connaissance de l'ensemble des programmes, projets et modes de financement auxquels on peut recourir en matière de développement urbain et demander à en bénéficier en présentant des projets. De fait, il existe de nombreuses possibilités d'obtenir des financements pour des projets ayant trait au développement urbain, que ce soit en s'adressant au secteur privé (fondations



privées ou autres) ou au secteur public (organisations internationales, banques régionales, Union européenne, Banque européenne d'investissement, UNESCO, Conseil de l'Europe, etc.)<sup>15</sup>.

**La bonne gouvernance** est le fondement d'un développement urbain durable; elle implique que les pouvoirs soient exercés dans un contexte de transparence, d'ouverture et de responsabilité, de participation, d'efficacité et de cohérence. Il est néanmoins fortement recommandé que l'Union pour la Méditerranée:

- œuvre à promouvoir la décentralisation au sens large afin que les ressources humaines (le personnel) ainsi que les ressources financières fassent l'objet d'une responsabilité,
- encourage les partenariats entre les secteurs public et privé,
- propose des initiatives pouvant prévenir la fragmentation et encourager des politiques qui impliquent une interaction et une coopération entre les différents secteurs et dont l'objectif est de renouveler et de revitaliser les villes,
- travaille de concert avec les collectivités territoriales pour gérer les mécanismes de planification familiale,
- mette l'accent sur la programmation et le développement des villes moyennes, surtout dans l'arrière-pays du bassin méditerranéen, afin de contrôler l'expansion vers la côte, le phénomène de croissance de la population dans les villes et de mettre un terme aux disparités entre les classes sociales qui existent dans les villes,
- aide les collectivités territoriales à réduire l'expansion des villes et la menace qui pèse sur les terres arables, tout en encourageant à suivre le fonctionnement des communautés ce qui contribuera à réduire les déchets domestiques et encouragera les individus à pratiquer le recyclage,
- protège la santé publique en réduisant les émissions de gaz toxiques par les voitures individuelles et en encourageant l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement et d'énergies renouvelables.

### **PROPOSITIONS POUR UNE STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN**

L'avenir durable des zones urbaines dépend de la capacité des politiques menées au niveau local à prendre en compte une vision à long terme, une programmation stratégique, un encadrement solide et la participation des citoyens. Néanmoins, compte tenu des grands défis liés au développement durable et du manque de soutien dont bénéficient les initiatives locales, toute évolution nécessitera l'aide des villes, des provinces, des régions ou des États. Une aide externe ou décentralisée ne suffira pas, le soutien interne est

---

<sup>15</sup> Voir annexe 1.

également indispensable. C'est la raison pour laquelle les projets menés au niveau régional devraient avoir pour objectif de:

- anticiper et programmer la croissance urbaine potentielle,
- valoriser le patrimoine des villes méditerranéennes,
- améliorer le niveau de vie et réduire les écarts entre les classes,
- développer une gouvernance urbaine tout en renforçant la solidarité pour les villes du bassin méditerranéen.

\*\*\*

### **RECOMMANDATIONS POLITIQUES**

Le développement durable constitue une priorité pour l'Union pour la Méditerranée et sa mise en œuvre requiert une pleine participation des collectivités territoriales. Le fait d'accorder des responsabilités aux échelons régionaux ou locaux garantira un niveau de décentralisation et la disponibilité de ressources humaines et financières propres, qui permettront aux collectivités territoriales de jouer leur rôle qui consiste à soutenir les acteurs nationaux et internationaux qui participent au processus, dans un esprit de gouvernance à plusieurs niveaux.

Convaincue de la valeur ajoutée de l'expérience que possèdent les collectivités territoriales en matière de développement urbain, l'ARLEM:

- **préconise l'organisation d'une réunion des ministres de l'UpM consacrée au développement urbain, lors de laquelle tous les niveaux de gouvernance concernés pourraient poser les jalons d'une stratégie commune intégrée pour le développement urbain dans le bassin méditerranéen. Ainsi, les collectivités territoriales de tous les pays partenaires se verraient reconnaître une compétence transversale pour promouvoir le développement urbain durable et devraient prévoir des ressources humaines et financières suffisantes pour relever ce défi.** Les collectivités territoriales sont prêtes à jouer leur rôle en parvenant à un consensus afin de mettre l'accent sur la nécessité de répondre aux besoins élémentaires de la population en termes de gouvernance urbaine, de programmation du développement urbain stratégique, de logement, de développement économique local et de création de possibilités d'emploi, de services d'éducation et de santé, de transports et de droit d'accéder à de l'eau potable, à l'électricité et aux communications tout en protégeant l'environnement,
- souhaite prendre part aux initiatives communes menées dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée afin d'identifier les principaux enjeux régionaux liés au développement urbain durable, soutenir les processus décisionnels et administratifs, la gestion et la mise en œuvre des politiques internes, garantir la cohésion sociale et régionale dans les villes, informer les nouvelles

générations des possibilités économiques et encourager une gouvernance saine au sein des services publics afin de répondre aux besoins des habitants avec plus d'efficacité,

- **rappelle à l'UpM et aux États membres** qu'il est indispensable d'associer les collectivités territoriales à l'ouverture de centres destinés à promouvoir la coopération entre pays méditerranéens, à faciliter les échanges d'expériences, en renforçant la coopération entre les collectivités locales et régionales et les autres institutions qui travaillent dans le secteur du développement urbain,
- **rappelle à l'UpM et aux États membres** à quel point il est essentiel de renforcer la promotion des échanges en matière d'économie locale, de services sociaux, d'environnement, de programmation du développement urbain stratégique, d'urbanisme, d'architecture et de génie civil et de mobilité locale afin de favoriser l'échange des meilleures pratiques, notamment grâce au dialogue interuniversitaire soutenu par l'Université euro-méditerranéenne (EMUNI),
- **souligne qu'il est urgent de prendre part aux initiatives** de coopération internationale par le biais de programmes bilatéraux tels que le programme CIUDAD (Coopération en matière de développement urbain et de dialogue), l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat)/la coopération transfrontalière, le patrimoine Euromed et le programme régional euro-méditerranéen. Grâce à une coopération fructueuse, de telles initiatives renforcent le rôle des collectivités territoriales en développant des projets urbains durables et en contribuant à faire connaître ces programmes aux citoyens des pays du sud du bassin méditerranéen,
- **souhaite insister** sur la nécessité de créer des centres de recherche et d'étude d'excellence tel que le Centre méditerranéen pour le développement durable afin de faciliter les échanges d'expériences et d'informations entre les rives de la Méditerranée. Ainsi, l'on pourra concevoir un plan pour répondre aux défis des futurs développements urbains. Il serait pertinent d'orienter les travaux à venir sur le développement de la gouvernance locale et régionale, la santé en ville et la protection sociale, ainsi que sur la prévention des catastrophes naturelles. Dans ce contexte, il faut mettre en exergue l'initiative lancée sur vingt ans par les pays méditerranéens, intitulée "Centre du patrimoine méditerranéen", ainsi que l'échange, entre spécialistes, d'expertise, de connaissances et d'informations relatives aux mécanismes d'action,
- **rappelle que le développement urbain dans la région MENA se maintiendra** et par conséquent, **insiste sur le fait que les politiques doivent également être axées sur la reconversion des friches non urbaines**. Les collectivités locales et régionales et les gouvernements nationaux doivent devenir des acteurs clés du développement de ces politiques urbaines durables,
- **préconise la création d'une agence urbaine pour la Méditerranée (aUpM) qui serait responsable des questions de développement urbain dans le bassin méditerranéen**, qui soutiendrait – politiquement, financièrement et grâce au savoir-faire – le lancement de projets en matière de développement urbain durable et mettrait en réseau les divers acteurs qui œuvrent en faveur du développement urbain autour de la Méditerranée. L'ARLEM soutiendra une telle agence et s'efforcera de coopérer avec elle dans un esprit d'efficacité,
- suggère de faciliter l'échange des meilleures pratiques et de fournir une vision commune des problèmes et des possibilités offertes; **invite par conséquent l'UpM à inclure les collectivités**

**locales et régionales dès le début des discussions politiques, ainsi qu'à** élaborer une liste descriptive et mise à jour de **la législation nationale et infranationale** en vigueur qui régit les questions de développement urbain, en soulignant les principales caractéristiques de cette législation, les expériences liées à sa mise en œuvre ainsi que les perspectives d'évolution,

- rappelle les interactions difficiles entre les États du Bassin méditerranéen et rappelle que pour améliorer le dialogue, il est important d'étendre le concept de gouvernance à multiniveaux et de le requalifier en coopération à multiniveaux,
  - invite les coprésidents de l'ARLEM à transmettre le présent rapport aux chefs d'État et de gouvernement de l'Union pour la Méditerranée, au Secrétaire général de l'UpM et aux organes de celle-ci, au Président du Conseil européen ainsi qu'aux présidents des institutions et organes de l'Union européenne.
-

**Annexe 1: ÉTUDE DE CAS: la Stratégie de développement du Grand Sfax**<sup>16</sup>

Sfax, deuxième ville de Tunisie, est l'exemple même de l'utilisation réussie d'une méthode de développement stratégique urbain en tant que processus orienté vers l'action, développé par la participation et visant à promouvoir une croissance équitable et durable afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la ville et des municipalités voisines.

La stratégie de développement du Grand Sfax a été appliquée d'octobre 2002 à avril 2005. Grâce à une participation massive (plus de 5.000 personnes, de nombreux organismes locaux et nationaux tels que des ONG, l'université, des associations d'entrepreneurs, des ministères, etc.), la vision du futur Grand Sfax, la stratégie de mise en œuvre de cette vision, 15 projets structurels et 37 mesures d'accompagnement ont été définis. En outre, un Observatoire du développement a été créé et un ensemble de 72 indicateurs a été constitué.

La stratégie a été appliquée dans le cadre de plusieurs projets tels que la Gestion intégrée de la côte sud qui vise à promouvoir les projets structurels de cette région et la Deuxième phase de la Stratégie de développement de Sfax (en cours) qui vise à donner un élan à d'autres stratégies en matière de transports publics intercommunaux, de renouvellement des quartiers populaires, de développement de la médina, de compétitivité économique et d'emploi des jeunes. Plusieurs villes méditerranéennes et institutions internationales soutiennent ces projets, notamment les municipalités de Barcelone, Marseille et Rome, le réseau Medcities, la Commission européenne, Cities Alliance, le PNUD, la Banque mondiale, l'AFD, la GTZ et le WWF.

Parmi les résultats concrets de cette stratégie, citons: (i) la décision de la présidence tunisienne de délocaliser une grande entreprise de production de phosphates qui entravait le développement de la côte sud, (ii) l'inclusion dans le 11<sup>e</sup> programme-cadre pour la Tunisie de 8 projets structurels et mesures d'accompagnement, (iii) le lancement de l'étude de faisabilité pour les transports publics de Sfax par la BEI et (iv) la récente finalisation de l'Agenda 21 local pour la médina.

**Néanmoins, en dehors de ces résultats concrets, le principal résultat est que la ville de Sfax et les municipalités voisines ont désormais la capacité de gérer leur propre développement et promotion à moyen et long terme, en coopération avec leurs agents locaux et nationaux, ainsi qu'avec d'autres municipalités et institutions internationales.**

---

<sup>16</sup> Expérience du Réseau MEDCITIES.